

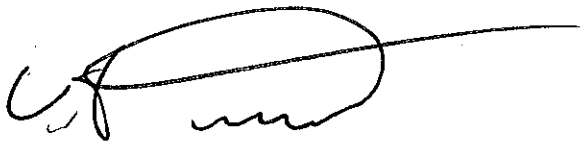
Québec, le 1^{er} mars 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt à l'Assemblée nationale par le député de Shefford d'une pétition demandant « aux gouvernements et au Collège des médecins du Québec que les individus atteints de la sclérose en plaques soient opérés ici au Québec » vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier
Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-00763

Québec, le 1^{er} mars 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février dernier, le député de Shefford déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant «aux gouvernements et au Collège des médecins du Québec que les individus atteints de la sclérose en plaques soient opérés ici au Québec».

Comme vous le savez, les travaux du docteur Paolo Zamboni sont à la source d'une remarquable effervescence dans le domaine de la sclérose en plaques. En 2009, il a proposé une nouvelle théorie concernant l'étiologie de cette maladie, soit l'insuffisance veineuse cérébro-spinale chronique (IVCSC) et le traitement qui en découle, l'angioplastie veineuse.

Cette nouvelle théorie a été accueillie avec un énorme intérêt par la communauté des personnes atteintes de sclérose en plaques et elle a suscité beaucoup d'espoir et une impatience compréhensible.

La science progresse rapidement et beaucoup de travaux sont en cours ou sur le point d'être initiés au Canada et à travers le monde. Au Québec, nous devons être en mesure d'intervenir efficacement dans ce dossier, en connaissance de cause et de façon pertinente.

... 2

Le Collège des médecins du Québec a traité plusieurs fois de ce sujet et dans son intervention du 9 novembre 2010, il recommande aux médecins du Québec d'attendre la conclusion des travaux en cours avant de prendre toute décision. Le traitement Zamboni n'est pas sans risque et son éventuel bénéfice n'est pas démontré.

En date du 22 octobre dernier, j'ai demandé à l'Agence d'évaluation des technologies et de modes d'intervention en santé :

- 1) de me faire parvenir une mise à jour des données scientifiques disponibles concernant la théorie du docteur Zamboni et le traitement proposé;
- 2) d'instituer et de maintenir une veille technologique sur le sujet et me faire parvenir toute nouvelle information significative dès qu'elle est disponible;
- 3) de me présenter, au moment opportun, la démarche optimale pour assurer la suite des travaux.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 11-MS-00763